

## Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie

Carcassonne, le 10 juin 2021

Unité Interdépartementale Aude – PO

Nos réf : 2021-143

SC-MDM

Affaire suivie par : S. CHATAGNER

sylvie.chatagner@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 04.48.18.59.11

Monsieur le Directeur,

Vous avez déposé en date du 26 avril 2021 un dossier d'enregistrement en régularisation avec augmentation de capacité de production au titre de la rubrique ICPE n° 2251 pour l'exploitation d'une cave viticole située 7, Avenue des Cathares à PEPIEUX.

Après analyse par le service instructeur des installations classées de la DREAL dont une copie du rapport d'instruction est joint au présent courrier, il ressort que votre dossier présente des insuffisances avec l'importance de l'installation projetée, avec la sensibilité de l'environnement du projet, au regard des intérêts mentionnés aux articles L 211-1 et L 511-1 du code de l'environnement.

Ce constat m'amène à considérer votre dossier comme incomplet et irrégulier et je vous invite, conformément à l'article R.512-46-8 du CE, à le reprendre afin de le compléter sous un délai maximum de 2 mois.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef de l'Unité interdépartementale Aude-Pyrénées-Orientales

LES COTEAUX DU MINERVOIS 7, Avenue des Cathares 11700 PEPIEUX

Laurent DENIS

Copie: Préfecture de l'Aude